

N° 2026_032

PROJETS – Demande de subvention au titre du « CRST » – Rénovation de l'éclairage public

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 17 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 2 mars 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Éric DODET, Raymond DOUARE et Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT
Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation du parc d'éclairage public, le projet est éligible au « Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1111-10 ;

Vu le devis d'INEO datant du 20 février 2026 d'un montant de 153 195,56 € HT prévoyant une réduction moyenne de 46% de notre consommation d'énergie ;

Considérant l'importance de réaliser des économies d'énergie dans un contexte de dérèglement climatique ;

Considérant le coût de fonctionnement important du parc d'éclairage public actuel et l'augmentation du prix de l'électricité qui dégrade le budget communal ;

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes ;

Considérant le tableau de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Rénovation de l'éclairage public	153 195,56 €	Région - CRST - Pays Loire Beauce (30%)	45 958,67 €
		Fonds Vert (20%)	30 639,11 €
		Autofinancement (50%)	76 597,78 €
Total	153 195,56 €	Total	153 195,56 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'ADOPTER le devis pour un montant de 153 195,56 € HT ;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

DE SOLLICITER une subvention de 45 958,67 € au titre du « CRST », soit 30 % du montant du projet ;

DE SOLLICITER une subvention de 30 639,11 € au titre du « fond vert », soit 20 % du montant du projet ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,



Frédéric CUILLIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD